Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_302-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 30
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absent excusé : M. Jean Frédéric SOURDIN

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_302_020_7.1 : Décisions Budgétaires Modificatives n°6 – Budget Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours,

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-Président en charge des Finances et des Affaires Foncières,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 32 voix pour et 1 abstention, adopte les décisions budgétaires modificatives N°6 du Budget Général telles que présentées ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_302-DE

BUDGET GENERAL - DM n°6

Section : investissement

objet	chapitre	article	fonction	opération	libellé	dépenses	recettes
fonds de concours terrain synthétique Bazouges la Pérouse	204	2041412	01		subvention d'équipement commune membre du GFP	220 000,00	
remboursement FCTVA ESCC	10	10222	020	128	FCTVA	8 142,00	
	10	10222	331	128	FCTVA	973,00	
changement ventilation investissement communication	20	2051	020	292	concessions et droits similaires	4 080,00	
	21	21351	020	292	installations générales des constructions	-4 080,00	
changement ventilation investissement complexe sportif La Brionnière	20	2031	321	307	frais d'étude	8 000,00	
	2033	2033	321	307	frais d'insertion	1 000,00	
	23	2313	321	307	constructions	-9 000,00	
changement ventilation système contrôle badgers foyer sds Antrain	20	2051	321	284	concessions et droits similaires	-5 970,00	
	21	21351	321	284	installations générales des constructions	5 970,00	
correction n° opération	204	204132	845	76	subv. Départ. - bâtiments et installations	-122 393,00	
	204	204132	845		subv. Départ. - bâtiments et installations	122 393,00	
virement de crédit siège	21	21351	020	101	installations générales des constructions	-2 500,00	
	21	21848	020	101	autres matériels de bureau et mobilier	2 500,00	
équilibre	20	2031	313	104	frais d'étude	-12 000,00	
	21	2188	020	251	autres immobilisations corporelles	-19 200,00	
	21	21351	313	269	installations générales des constructions	-18 000,00	
	21	2188	4214	271	autres immobilisations corporelles	-11 000,00	
	21	21351	4214	271	installations générales des constructions	-40 000,00	
	21	2111	61	75	terrains	-100 000,00	
	204	2041412	01		subvention d'équipement commune membre du GFP	-28 915,00	
TOTAL						0,00	0,00

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT